

Syngenta Agro AG

Rudolf-Maag-Strasse 5
Postfach 233
CH-8157 Dielsdorf

Tel: +41 (0)44 855 88 77
Fax: +41 (0)44 855 87 44

www.syngenta.ch

Contacts médias:

Norbert Locher
Head of Technical Support, Regulatory &
Public Affairs Switzerland

Tel: +41 (0)44 855 82 61
Fax: +41 (0)44 855 87 65
norbert.locher@syngenta.com

Joel Meier
Technical Support Manager
Tel: +41 (0)44 855 82 29
Fax: +41 (0)44 855 87 65
joel.meier@syngenta.com

syngenta

communiqué aux médias

Dielsdorf, Suisse, le 6 janvier 2012

Nouveau en Suisse: Affirm® contre le carpocapse des pommes et des poires

L'insecticide de Syngenta est désormais autorisé en Suisse. Avec Affirm®, les arboriculteurs ont enfin à leur disposition une nouvelle matière active luttant efficacement contre le carpocapse et d'autres ravageurs des arbres fruitiers.

Affirm® contient de l'emamectine. Un grand nombre de recherches menées par Syngenta ainsi que par des organismes officiels ont confirmé sa haute efficacité. L'emamectine pénètre rapidement dans les tissus végétaux et est transportée vers la face inférieure des feuilles. Du fait de sa bonne résistance à la pluie et d'un risque limité d'évaporation, les éventuels effets négatifs sur le climat sont réduits à un minimum.

Efficacité garantie

Affirm® est un insecticide agissant contre les vers du carpocapse des pommes et des poires, la petite tordeuse des fruits, la tordeuse de la pelure ainsi que les cheimatobies dans les fruits à pépins. Une fois que les ravageurs ont absorbé la matière active, ils cessent immédiatement de ronger, ce qui évite tout dégât supplémentaire. Un dépôt de matière active se forme dans les feuilles et reste actif en cas de reprise de l'activité des vers.

Ciblé vers le succès

Contre le carpocapse, le premier traitement a lieu dès le début des éclosions. Deux traitements maximum sont autorisés par saison. La petite tordeuse des fruits est également atteinte lors de l'application contre le carpocapse. Concernant la tordeuse de la pelure, la période d'application s'étend de la mi-juin au début août – en fonction du stade de développement du ravageur. Il faut traiter au mois d'août contre les larves de la génération d'automne.

Savoir comment: tél. 0900 800 008

Le nouveau Contact Center Syngenta répond rapidement et avec compétence à toutes les questions portant sur les problèmes de cultures et de plantes suisses. Les agronomes et spécialistes de la protection phytosanitaire expérimentés de la Helpline Syngenta sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h15 à 16h.

Syngenta figure parmi les leaders mondiaux pour ses activités. Le groupe emploie plus de 25 000 personnes dans plus de 90 pays, toutes n'ont qu'un seul objectif: exprimer le potentiel des plantes. Par nos capacités scientifiques de premier plan, notre présence mondiale et notre engagement en faveur des clients, nous aidons à accroître les rendements et la rentabilité des cultures, à protéger l'environnement et à améliorer la santé et la qualité de vie. Pour plus d'informations sur Syngenta, nous vous recommandons de consulter le site www.syngenta.ch.



Légende: fruits sains

Affirm®

Insecticide contre le carpocapse, la petite tordeuse, la capua et la chéimatobie des fruits à pépins

- › **Nouvelle matière active pour la lutte contre le carpocapse en Suisse**
- › **Efficacité même contre les carpocapses résistants**
- › **Mélanges avec des fongicides possibles**

Matière active

0,95% Emamectinbenzoat

Formulation

Granulés solubles dans l'eau (SG)

Mode d'action

Affirm agit spécifiquement contre les larves de lépidoptères dans les fruits à pépins. L'avantage principal de ce produit est de lutter contre les carpocapses qui sont résistants à d'autres insecticides. La durée d'efficacité est, selon les situations, d'environ 2 à 3 semaines à cause de la rapide dégradation de la substance active dans la nature. Affirm agit sur les cellules nerveuses des larves. Le produit les prive de leur capacité de manger peu après le traitement, ce qui permet de stopper les dégâts sur la culture.

Application

Fruits à pépins

2 traitements par saison au maximum. Les dosages sont fonction d'un volume d'arbre de 10 000 m³/ha. Délai d'attente: 3 semaines. Uniquement dans les cultures fruitières selon l'art. 22 de l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (RS 910.91,

OTerm). Ce qui signifie Affirm peut être utilisé que dans les cultures compactes comptant une densité d'au minimum 300 arbres par hectare.

Carpocapse des pommes et Petite tordeuse des fruits: 0,2 % (3,2 kg/ha). Premier traitement dès les premières éclosions. Répétition du traitement après 2 à 3 semaines, ou à la suite d'autre produit contre le carpocapse et les tordeuses.

Chéimatobie: 0,2 % (3,2 kg/ha) avant la floraison et après l'éclosion des larves.

Capua: 0,2 % (3,2 kg/ha) avant la floraison (BBCH 57-59) contre tous les stades larvaires (au Valais, après la fleur BBCH 69-71). Mi-juin à début juillet contre les larves de la génération d'été, puis en août contre la génération d'automne.

À observer

Dangereux pour les abeilles: Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies). Doit être utilisé seulement avec des mesures techniques de réduction de dérive d'au moins de 75 %. Dans la culture et sur une zone non traitée de 3 m autour de la

culture, les plantes d'enherbement et les adventices en fleurs doivent être éliminés un jour avant le traitement (faucher ou mulcher). Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite à 6 m en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Miscibilité

Affirm est miscible avec tous les fongicides et insecticides de Syngenta selon les informations données dans le Guide.

Préparation de la bouillie

Remplir le tank avec ¼ du volume d'eau, rajouter la dose de produit et compléter le volume d'eau tout en activant le mélangeur du tank. Traiter immédiatement dans les heures qui suivent. Bien laver l'ensemble de l'appareil après l'application du traitement.

Emballages

10 kg

Marque

® Registered trademark of a
Syngenta Group Company

Conseil de prudence

N Dangereux pour l'environnement

Version

04/2011